

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

Berne, le 20 novembre 1986

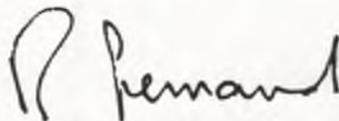
Chère consœur, cher confrère,

Comme promis, je vous remets en annexe une documentation détaillant les raisons de refuser l'initiative pour "une juste imposition du trafic des poids lourds". En réalité un projet inique pénalisant sans fondement les régions déjà défavorisées et des tâches d'un intérêt public aussi évident que l'enlèvement des déchets ménagers ou le dégagement des bois malades ou issus des dégâts naturels.

Vous trouverez également deux articles que je sou mets à votre bonne attention avec l'espoir que vos lecteurs pourront en bénéficier.

Je souhaite vivement que cette envoi vous soit utile. Dans cet espoir, je vous prie d'agrée r, chère consœur, cher confrère, mes cordiales salutations.

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER
Le responsable du service de presse



Raymond Gremaud

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

Taxe poids lourds

LA MISE A MORT DES TRANSPORTS PRIVES

Taxe poids lourds. Trois mots qui résonnent encore dans toutes les mémoires! Il y a deux ans à peine, le peuple et les cantons - romands exceptés - s'étaient prononcés en faveur de l'introduction de cette redevance. Qui ne se souvient de la suite: mesures de représailles étrangères, barrages établis par des routiers aux abois... Puis le temps a fait son oeuvre et le calme a succédé à la tempête. Mais le feu couvait sous la cendre, par le biais d'une initiative de l'Association suisse des transports (AST), soumise le 7 décembre prochain au verdict populaire.

Que propose l'initiative ? Selon les auteurs, la taxe actuelle ne rapporte pas assez d'argent. Le trafic poids lourds ne couvre pas les frais qu'il occasionne, si bien qu'il convient de l'endiguer radicalement. Comment ? En usant de la matraque fiscale, bien entendu, ce qui aurait pour effet de favoriser l'un des vieux démons de l'AST, le transfert du trafic marchandises de la route vers le rail.

L'initiative dite "pour une juste imposition des poids lourds" vise à taxer ces derniers en fonction de leurs prestations. En clair, plus on roule, plus on paie... Actuellement, les redevances s'échelonnent de 500 à 3'000 francs par année. Si les exigences démesurées de l'initiative devaient être satisfaites, ces redevances seraient en peu de temps multipliées par six. La taxe la plus élevée serait portée à 20'000 francs par an. A ce niveau, parler de "matraquage fiscal" devient pur euphémisme.

Il est évident que de telles taxes auraient des effets considérables sur les coûts d'exploitation des entreprises de transports helvétiques. Ce secteur économique occupe plus de 200'000 personnes dans notre pays. Des suppressions d'emplois sont à craindre, de l'aveu même des auteurs de l'initiative, qui poussent le cynisme jusqu'à nier toute gravité au problème. Les chômeurs, disent-ils, seront réembauchés par les chemins de fer. Contribuables, préparez-vous d'ores et déjà à dégainer votre portefeuille!

/

La mise à mort des transports privés (suite)

Mais il y a plus grave: les réactions auxquelles il faudrait s'attendre sur le plan international. La taxe poids lourds introduite le 1er janvier 1985 nous a valu des ennuis sérieux avec nos voisins européens. Une douzaine de pays ont pris des mesures de rétorsions. S'il fallait accéder aux vœux des initiateurs, l'apaisement enregistré ces derniers temps serait aussitôt remis en question. Les représailles reprendraient de plus belle. Au bout du compte, l'AST obtiendrait ce qu'elle recherche sans doute: la mise à mort de nombreuses entreprises suisses de transports routiers. Les grandes villes n'en souffriraient peut-être pas beaucoup. Mais pour les localités éloignées des grands centres, les conséquences seraient en revanche dramatiques.

Le Conseil fédéral et les Chambres ont rejeté sans appel une initiative dont ils ont mis à nu les effets pervers. L'intérêt général commande de déposer un "non" dans l'urne le 7 décembre.

Bernard Schneider

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

Votation du 7 décembre

NE PAS PENALISER L'ENLEVEMENT DES DECHETS

Le 7 décembre, les citoyens sont appelés à voter une nouvelle fois sur une imposition des poids lourds. Avec son initiative "pour une juste imposition du trafic poids lourds", l'Association suisse des transports (AST) veut pénaliser plus fortement les transports routiers.

Les redevances perçues ne seraient plus forfaitaires, comme c'est actuellement le cas. Elles seraient proportionnelles aux prestations fournies et la somme serait calculée sur la base des coûts occasionnés par ce trafic. Trafic qui, soi-disant ne couvre pas les frais de construction et d'entretien des routes. Ces nouvelles charges financières obligeraient les entreprises de transports à réduire leurs prestations et à renchérir leurs prix. Les conséquences retomberaient sur l'ensemble des consommateurs, raison pour laquelle cette initiative doit être refusée.

Parmi les hausses de prix, relevons celle qui affecterait le ramassage des déchets. On sait que sans véhicules routiers, il n'y a pas d'enlèvement des ordures ménagères et autres déchets. La protection de l'environnement en prendrait un coup!

Pour information, soulignons que chaque année 5 millions de tonnes de déchets sont ramassés en Suisse. Il s'agit en particulier de boues de curage, d'ordures ménagères, d'immondices, de déchets encombrants, de décombres, de déchets artisanaux et industriels. Selon les indications de "L'action Suisse propre", au cours de ces dix dernières années, le volume des déchets a doublé. Les Suisses en produisent aujourd'hui 350 kg par habitant chaque année. Pour les débarrasser, le tram et le bus ne sont pas exactement les véhicules appropriés! L'enlèvement est presque exclusivement assuré par les transports routiers. Il faut également des camions pour nettoyer les fosses de décantation, transporter les débris et les épaves de voitures. Des milliers de camions se chargent de ce travail, chaque jour.

/

Ne pas pénaliser l'enlèvement des déchets (suite)

En augmentant une nouvelle fois les taxes poids lourds, comme le demande l'initiative de l'AST, on augmente systématiquement le coût du ramassage des ordures. Les entreprises de transports ne pourront pas garantir le maintien de ce service s'il leur revient trop cher. A l'heure où la protection de l'environnement est un des soucis majeurs de la population en général et des autorités en particulier, c'est une erreur de renchérir l'enlèvement des déchets en imposant inutilement les poids lourds.

L'initiative de l'AST est irréaliste, ses conséquences seraient dangereuses. C'est pourquoi, il faut dire NON le 7 décembre.

M.P.